

CAMPAGNE BOURSIERE 2011/2012 NOTE D'INFORMATION

1ère Commission Locale

La première campagne boursière s'adresse aux familles de **nationalité française, inscrites au registre des Français établis hors de France** de l'ambassade et qui souhaitent scolariser leurs enfants pour l'année 2011 / 2012 dans un établissement français de la **maternelle petite section** (être âgé d'au moins 3 ans dans l'année civile de la rentrée scolaire) à la **troisième**. Le formulaire de demande, et la liste des documents à fournir, est disponible auprès du secrétariat des écoles, ou de la section consulaire de l'ambassade. Ces documents peuvent également être téléchargés sur le site de l'ambassade (www.ambafrance-sa.org - rubrique : aides à la scolarité)

Les dossiers dûment complétés, accompagnés des pièces justificatives, devront être remis directement à la section consulaire de l'ambassade, le **26 mars 2011 délai de rigueur**. Les familles dont des enfants peuvent bénéficier, pour certains, de Bourses Scolaires et pour d'autres de Prises en Charge, ne remplissent qu'un seul dossier "Bourses Scolaires".

La liste des pièces justificatives à fournir n'est pas limitative et la Commission des bourses se réserve le droit de demander tout justificatif permettant d'apprécier la situation exacte des demandeurs. L'attribution d'une bourse passant nécessairement par une enquête préalable, **les dossiers insuffisamment renseignés, ou déposés hors délai, ne pourront être examinés.** **La demande de bourse ne vaut pas inscription dans les établissements.**

P. Le président de la commission locale des Bourses

Danièle TOUMA
Consule de France

